

39^{ème}
CONGRÈS DE LA FNCCR | BESANÇON/Micropolis
26 au 28 juin 2024
90 ANS

Territorialisation
de la transition écologique
Un défi pour redessiner la France



Atelier TIRUERT : un acronyme compliqué pour une aide sous mobilisée

Jeudi 27 juin

Animateur



Johann FERCHAUD
SPL MODULO
animateur

Intervenants



Audrey MAUREL
INLO avocats



Nicolas POTIER
TACTIS



Stéphanie SCHMITT
UEM

#FNCCR2024



Explications générales

Pourquoi ?

C'est une **taxe incitative** réduire la part de carbone utilisée dans les carburants et augmenter la part d'EnR dans les transports pour atteindre les objectifs de la directive européenne RED III

Qui est éligible ?

Depuis 2022, les **opérateurs des bornes ouvertes au public inscrites au registre national des IRVE** peuvent émettre des certificats d'électricité renouvelable qui peuvent être vendus aux distributeurs de carburants.

Pour quelle borne?

Pour les bornes AC - courant alternatif : disposer d'un compteur certifié pour mesurer la quantité d'électricité utilisée pour la charge par point de charge (dit « compteur MID »)

Pour les bornes DC - courant continu : être connectées directement à un compteur communiquant alimentant uniquement la station de bornes

Comment est-elle calculée?

Le tarif de la taxe et les pourcentages nationaux cibles d'incorporation d'EnR dans les transports sont précisés à l'article 266 quinquies du code des douanes : la taxe est assise sur le volume total des essences, des gazoles et des carburateurs pour lesquels elle est devenue exigible au cours de l'année civile.



Explications générales

Son montant?

La taxe évolue à la hausse tous les ans dans le cadre du PLF en augmentant les pourcentages nationaux cibles d'incorporation d'énergie renouvelable dans les transports.

➤ Par ricochet, le montant des certificats d'énergie (qui a connu une **hausse de 35 % en 2023** par rapport à 2022) ne cesse aussi d'augmenter même s'il est plafonné à la valeur de la taxe

Quelles évolutions à date à venir ?

Deux nouvelles énergies ont fait leur entrée sur le marché des certificats TIRUERT :

- L'hydrogène bas carbone depuis 2024 ;
- Et le biogaz renouvelable dès 2025.

Les bornes DC devront aussi disposer d'un compteur certifié par point de charge à partir du 1er janvier 2025.

Une taxe pérennisée jusqu'en 2030 (non dépendante d'un changement de gouvernement!) et une ouverture en cours de discussion pour la **recharge privée**

Quel bilan ?

Peu de recul à date mais un des meilleurs leviers pour le couplage EnR/IRVE qui représente en outre un complément de revenu en OPEX permettant d'améliorer le modèle de rentabilité des opérateurs

Sous quelles conditions les IRVE peuvent elles bénéficier de la TIRUERT ?

Respect du
corpus
réglementaire

Contrôle des
points de
charge

Certifier
l'électricité
renouvelable

Réaliser un « audit à blanc » avant de s'inscrire dans le processus

Qualité des bornes

(qualité de service, interopérabilité...)

Open Data et référencement

(dépôt des données statiques sur la plateforme transport.data.gouv, les aménageurs doivent référencer leurs IRVE dans le registre dédié ,)

Compteurs certifiés

Bornes AC - 1 compteur MID par Point de Charge
Bornes DC - 1 compteur MID par borne (1 par PdC à horizon 2025)

Déclenchement des contrôles

(Suite à une demande d'inscription ou à l'émission de certificats, la DGEC peut exiger un contrôle à tout aménageur...)

Nature des contrôles

(vérifier l'existence des points de recharge, relever les compteurs, vérifier la conformité de l'installation,)

Processus des contrôles

(À la charge de l'aménageur, il doit être réalisé par un organisme titulaire d'une accréditation COFRAC)

Les certificats doivent être déposés tous les trimestres...

(dépendent de la quantité d'énergie délivrée aux points de charge et de la part d'électricité renouvelable utilisée.)

... sur la base du relevé de compteurs homologués.

(Les compteurs MID sont obligatoires depuis 2024)

Autoconsommation ou pas ?

Sans autoconsommation : la part renouvelable de l'électricité soutirée du réseau public (moyenne du mix français)

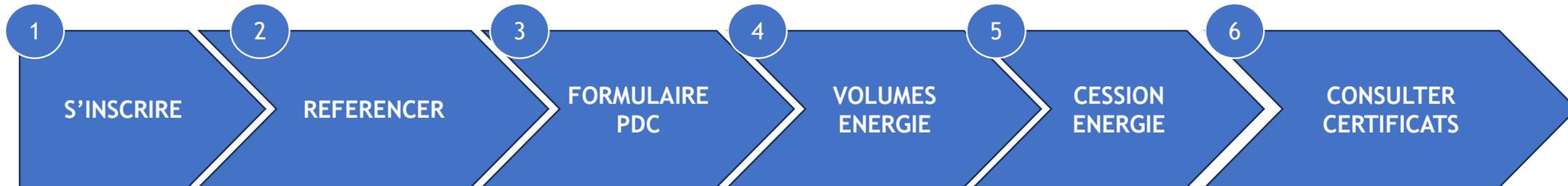
Avec autoconsommation : la part autoconsommée d'une installation ENR directement connectée à l'IRVE (c'est-à-dire connectée du même point de livraison).



Comment s'inscrire concrètement sur la plate-forme

CarbuRe

La plateforme de gestion des flux de biocarburants



Ouvrir un compte
(simple adresse mail professionnelle)

Rejoindre ou référencer votre organisation
(Intégré sur CARBURE)

Enregistrer les PDC
(Fichier xls fourni par CARBURE, qui vérifie la complétude des données)

Volumes attribués DGEC
(Energie disponible, énergie cédée aux partenaires redevables)

Réaliser une cession
(Remplir le volume, sélectionner le redevable et valider)

3 options :
« EN ATTENTE »,
« ACCEPTE »,
« REFUSE »



Le retour d'expérience d'un aménageur: UEM

UEM, une Entreprise Locale de Distribution (ELD)

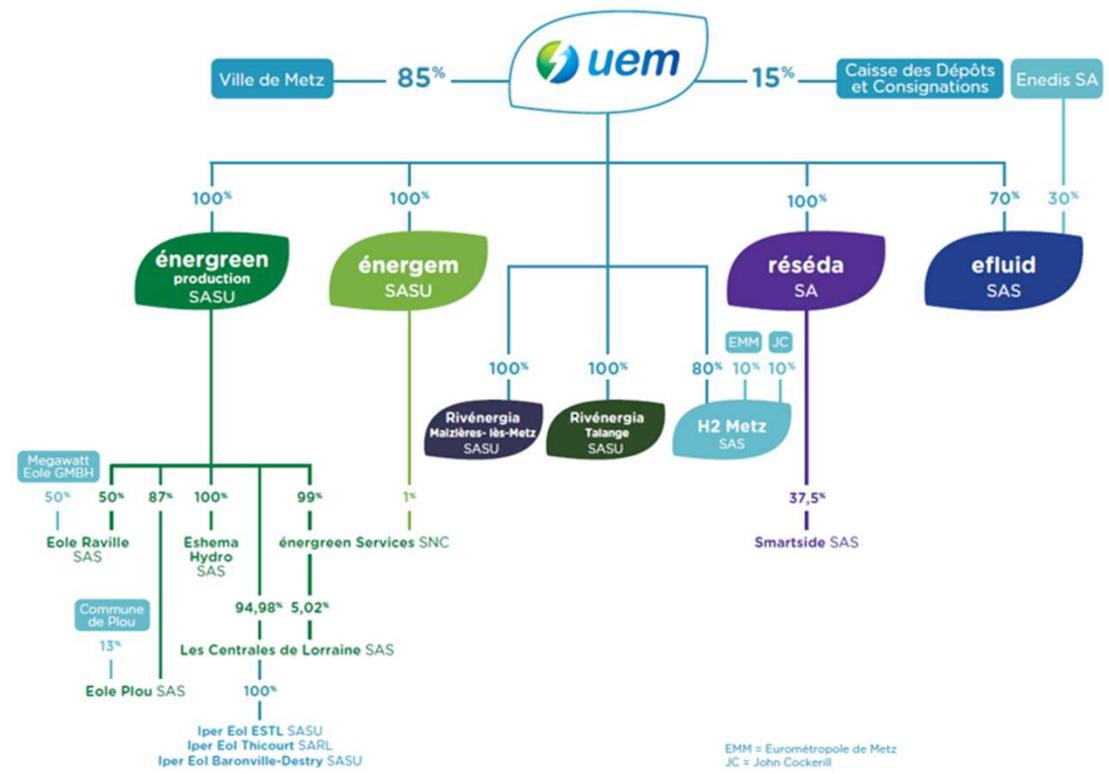
- UEM est la première ELD française indépendante
- La France compte 140 entreprises locales de distribution d'électricité, qui représentent :
 - 10% de la superficie du territoire national,
 - 7% de la population française,
 - 6% de la consommation française.





Présentation du groupe UEM

Le Groupe UEM



UEM et l'électromobilité

- Une activité ancienne, la première borne installée date de 2012
- Mise en place du premier réseau de bornes à Metz (6 bornes) en 2013
- Installations de maintenances de bornes dans les communes et les entreprises
- Lauréat de plusieurs AIP en Moselle et notamment celui de l'Eurométropole de Metz (déjà plus de 150 bornes installées) pour lesquelles nous sommes donc l'aménageur
- 3 modèles de bornes déployées





La demande de TIRUERT

- Un projet au départ fastidieux simplifié par la mise en place de la plateforme carbuRe
- Des difficultés demeurent:
 - Le formulaire PDC

| Identification du point de recharge | | Compteur homologué dédié (pour les point de recharge en courant alternatif) | | | Point de référence (pour les stations avec au moins un PDR en courant | Informations optionnelles ^[1] en cas de problème lors de l'inscription | |
|---|--|---|------------------------------|--|---|---|---|
| Identifiant du point de recharge communiqué à transport.data.gouv | Date d'installation (ou 01/01/2022 si antérieur) | Numéro MID du certificat d'examen du type | Date du relevé | Energie active totale soustrée à la date du relevé | Numéro du point référence mesure du gestionnaire du réseau public de distribution alimentant la station | Type de courant électrique associé au point de recharge | La station du point de recharge est soumise à l'article 2 du décret n°2022-1330 |
| FRUEX123456789ABCDEF | JJ/MM/AAAA | XXXXX-Y (ou laisser vide) | JJ/MM/AAAA (ou laisser vide) | Quantite relevée en kWh (pas d'unité) du type 1234,567 | 123456789 (ou laisser vide) | CC ou CA ^[2] (ou laisser vide) | OUI ou NON ^[3] (ou laisser vide) |
| FRUEXSTATION1P1 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 7453,345 | | | |
| FRUEXSTATION1P2 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 6932,441 | | | |
| FRUEXSTATION1P3 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 8356,953 | | | |
| FRUEXSTATION1P4 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 7895,438 | | | |
| FRUEXSTATION1P5 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 8165,731 | | | |
| FRUEXSTATION2P1 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 5453,345 | 30002130957075 | | |
| FRUEXSTATION2P2 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 4932,441 | 30002130957075 | | |
| FRUEXSTATION2P3 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 6356,953 | 30002130957075 | | |
| FRUEXSTATION2P4 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 5895,438 | 30002130957075 | | |
| FRUEXSTATION2P5 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 6165,731 | 30002130957075 | | |
| FRUEXSTATION3P1 | 1/1/2022 | 37189-10 | 20/10/2022 | 3543,298 | 30002130957071 | | |
| FRUEXSTATION3P2 | 1/1/2022 | | | | 30002130957071 | | |



La demande de TIRUERT

- La difficulté essentielle réside dans le comptage :
 - La certification MID parfois complexe à trouver
 - Problématique de la remontée des compteurs MID
 - Informations incohérentes entre les relevés MID et les remontées du PDL

- Le dépôt des relevés trimestriels:
 - Pour les PDC en AC il est nécessaire de fournir l'index du MID. Or, pour la plupart des modèles de bornes, il n'est pas possible de récupérer directement cette valeur via une action à distance depuis la supervision. Une fois le premier contrôle de référence réalisé, on peut s'appuyer sur les données de supervision pour déduire les données de consommation.

- Trouver le trader pour les certificats
 - Qui rachète les certificats même si petits volumes
 - Certains peuvent accompagner sur l'ensemble de la chaîne de valeur